

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, lundi 23 mai 2016

Commission Permanente du VENDREDI 20 mai

7 communautés de communes supplémentaires s'engagent pour la fibre optique avec le Département

La Commission permanente du Conseil départemental de la Sarthe* s'est réunie vendredi 20 mai à l'abbaye de l'Epau sous la présidence de Dominique Le Mèner. Parmi, les décisions prises, on relève la signature prochaine de 7 contrats territoriaux innovants (CTI) après les 5 communautés de Communes pilotes. L'objectif : premiers déploiement en fibre optique d'ici fin 2016 dans ces territoires.

Les études de terrain en cours dans 5 communautés de communes

En 2015, le Département de la Sarthe a contractualisé avec cinq territoires pilotes pour engager le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur final : Communauté de communes des Alpes Mancelles, du Bocage Cénomans, du Pays des Brières et du Gesnois, Maine 301, du Val du Loir.

Les études « relevé de boîtes aux lettres et recensement des infrastructures mobilisables » sont en cours sur ces territoires par le Syndicat Sarthe Numérique (ex SMAN). Les déploiements physiques devraient commencer au deuxième semestre et les premiers services devraient être disponibles fin 2016 pour ces 5 territoires.

Douze communautés de communes en 2016

Sept Communautés de communes ont fait part de leurs intentions et souhaitent bénéficier dès 2016 d'un premier déploiement de la fibre optique. 7 contrats territoriaux innovants seront donc signés d'ici le mois de juillet portant à 12 les contrats territoriaux innovants :

- Communauté de communes du Pays Fléchois
- Communauté de communes des Pays de Sillé
- Communauté de communes du Pays Marollais
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise
- Communauté de communes du Saosnois
- Communauté de communes du canton de Pontvallain
- Communauté de communes du Bassin Ludois

La Sarthe en avance sur le Très Haut débit

Le CTI porte sur l'effort financier supplémentaire du Département pour permettre aux Communautés de communes de baisser à 500 € le reste à charge par prise (branchement individuel à la fibre optique).

Le programme Sarthe Numérique qui place la Sarthe dans le peloton de tête des Départements de France et le premier de la Région, prévoit le déploiement d'environ 60 000 prises à la fibre optique sur 5 ans, et 8 000 en 2016 en dehors des zones où les opérateurs privés ont décidé d'investir (Le Mans Métropole, Sablé-sur-Sarthe, communes rurales de la CU d'Alençon).

Le Département investit 30 M€ en 5 ans pour la Sarthe numérique sur un investissement total qui dépassera les 100 M€.

A noter que la démarche privilégie le déploiement dans les zones où le débit ADSL est déjà insuffisant, mais qu'elle ne prévoit pas, dans un premier temps, la desserte des sites trop isolés.

www.sarthe.fr

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

lucie.desnos@sarthe.fr
 @LucieDesnos

****La Commission permanente** est une émanation de l'Assemblée délibérante du Conseil départemental.
Cette commission comprend 23 membres : le Président, les 12 vice-présidents et 10 membres.
Elle a un pouvoir de délibérations sur délégation de l'Assemblée plénière du Conseil départemental et se réunit environ une fois par mois.*